

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HORAIRES POUR PUBLICS PRIORITAIRES

Depuis le vendredi 5 février et jusqu'à nouvel ordre, la piscine Jean Régis propose des horaires d'ouvertures pour :

- les personnes munies d'une prescription médicale
- les personnes présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées

L'accès à l'établissement sera autorisé à la suite de la présentation d'un justificatif auprès du personnel d'accueil.

Deux bassins chauffés à 30 °C sont accessibles pour pratiquer une activité physique adaptée :

- le bassin spécialisé
- le bassin ludique

HORAIRES DE LA PISCINE JEAN RÉGIS

- Lundi : o Bassin spécialisé et bassin ludique : 10h00 à 14h00
- Mardi : o Bassin spécialisé et bassin ludique : 12h00 à 14h00
- Vendredi : o Bassin spécialisé et bassin ludique : 14h00 à 17h30

Les jours et horaires d'ouverture pourront être modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Les horaires sont disponibles sur : www.annecy.fr